

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 30 septembre 2019 à 20 Heures 30**

Présentation du Docteur RIOS qui arrivé sur la commune le 25 septembre pour succéder aux médecins du Teilleul. Elle sera seule à partir du 1^{er} novembre. Le conseil lui souhaite la bienvenue.

Convocation en date du 23 septembre 2019.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 15

Votants : 16 dont 1 pouvoir.

Excusés : 6

Secrétaire de Séance : Françoise DAGUER.

Lecture du dernier procès-verbal. Approuvé à l'unanimité.

1) ACQUISITION DE L'IMMEUBLE EX-LIBRAIRIE COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL « 13 RUE BEAUREGARD » :

Dans la continuité des actions à engager dans les 4 années à venir, suite à l'étude de revitalisation des bourgs, sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (15 pour, 1 abstention) :

- Approuve le prix d'acquisition 50 000 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur sous réserve de la réalisation d'un diagnostic du champignon la Mérule. Immeuble cadastré section AB n°264 Ex Maison de la presse.
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette affaire.

Observations :

Motivation :

Il y a lieu de remobiliser cet immeuble afin qu'il ne soit pas une verrue dans le quartier vu que ce bâtiment est au cœur du bourg du Teilleul et face au pôle de service à la population.

Projet au rez-de-chaussée : réflexion autour de la création d'un espace d'exposition et de rencontres pour les habitants et l'accueil d'un commerce autour du bien-être et dans un second temps à l'étage : des studios meublés.

Le projet avec l'acquisition peuvent être aidés financièrement par le Département.

2) ACQUISITION D'UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE A VENDRE « RUE DU DOCTEUR MALLON » COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :

Pour une meilleure visibilité à l'intersection rue du Docteur Mallon et Rue du Mont St Michel, sur proposition de Mme le Maire, KUNKEL Véronique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve d'acquérir la forge (ex atelier Doudard) contigu à l'immeuble cadastré section AB n°229 « 3 Rue du Docteur Mallon » Commune déléguée du Teilleul pour le prix de 3 000 € + frais d'acte à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.
- Prévoit les crédits sur le budget primitif de l'année 2019 en dépenses d'investissement en prélevant sur l'opération 99 Cœur de bourg-travaux la somme de 5 000 € (acquisition+frais) pour l'affecter au compte 2115 (terrains bâtis).

3) EX-BRIGADE DE GENDARMERIE LE TEILLEUL – PROPOSITION D'ACHAT DU TERRAIN NU :

Sur proposition de Mme le Maire, KUNKEL Véronique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve d'acquérir les parcelles cadastrées AC n°136 et 137 ex-bâtiment de la brigade de gendarmerie au prix de 10 000 € net vendeur (terrain nu- la démolition de l'immeuble réalisée).
- Suggère au département la démolition de la brigade de gendarmerie dans le cadre d'une opération entre le Département et l'établissement public foncier de Normandie.
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.
- Prévoit les crédits sur le budget primitif de l'année 2019 en dépenses d'investissement en prélevant sur l'opération 99 Cœur de bourg-travaux la somme de 12 000 € (acquisition+frais) pour l'affecter au compte 2111 (terrains nus).

L'objectif de l'achat : Bâtiment non entretenu donc une verrue pour ce quartier accueillant les maisons de retraites ; les structures sportives, culturelles et scolaires. Cet endroit pourrait être aménagé en parking pour toutes les manifestations.

4) AMENAGEMENT DE LA RUE DU MAINE ET CARREFOUR CENTRAL (Intersection Rue du Maine/Rue du Mont St Michel/Rue Beauregard/Rue Guillaume Morel) :

Descriptif des travaux :

Aménagement des entrées d'agglomération RD 32 Rue St Patrice et Rue du Maine (venant de Gorrion) pour un coût ttc de 9 673€80 (Revêtement gravillonné à base de résine ; parterre de fleurs vivaces).

Réalisation d'un parking - Rue des camélias pour un coût de ttc 17 721 €.

Aménagement de l'intersection de la Rue du Maine/Rue des écoles/Rue des camélias vers les feux : Accès personnes à mobilité réduite de la Rue des écoles vers les feux, côté droit ; aménagement de parkings ; plateau surélevé face à la sortie de l'EHPAD pour un coût ttc de 56 334€60.

Réfection du réseau d'eaux pluviales : 43 546€20 ttc.

Aménagement du carrefour : Rue Guillaume Morel/Rue du Mont Saint Michel/Rue Beauregard/Rue du Maine : Plateau surélevé central et marquage au sol pour un coût ttc de 95 122,80 €.

Total opération : travaux ttc : 222 398€40 + honoraires-divers 13%, soit 251 310€19.

Budgétisé : 140 000 €, manque 112 000 €.

Subvention attendue : 26 709 €

Travaux prévus de janvier à mars 2020.

Réunion avec les riverains pour présenter le projet, le 2/10/2019.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan d'aménagement ainsi présenté.
- Autorise Mme le Maire à lancer la consultation et à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.
- Prévoit les crédits sur le budget primitif de l'année 2019 en dépenses d'investissement en prélevant sur l'opération 99 Cœur de bourg-travaux compte 2312 la somme de 112 000 € pour l'affecter à l'opération 98 compte 2315 (Aménagement Rue du Maine).

5) AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE PAR LA S.A.S. KUNKEL POUR L'EXTENSION D'UN ETABLISSEMENT DE FABRICATION DE PALETTES INTEGRANT UN PROJET D'UNITE DE CO-GENERATION BIOMASSE ET UNE LIGNE DE FABRICATION DE BLOCS EN BOIS AGGLOMERE AU TEILLEUL :

Votants : 15

Mme Véronique KUNKEL, Maire, Conseillère intéressée, sort de la séance. Monsieur Patrice ACHARD de la VENTE, 1^{er} adjoint prend la présidence.

Cet avis concerne le dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la S.A.S. KUNKEL pour l'extension d'un établissement de fabrication de palettes intégrant un projet d'unité de co-génération biomasse et une ligne de fabrication de blocs en bois aggloméré.

L'établissement est situé 9, parc d'activités La Pommeraie au Teilleul.

L'enquête publique s'est déroulée à la mairie du Teilleul du mardi 3 septembre 2019 à 9 heures au mercredi 18 septembre 2019 inclus à 17 heures 30.

Le projet envisagé permettra l'embauche d'une trentaine de salariés supplémentaires (90 salariés au total).

Raisons du projet :

- De valoriser sous forme de production d'énergie les déchets de l'activité de la scierie (les écorces).
- De créer de l'électricité et ce en quantité légèrement inférieure au besoin du site.
- De créer de la chaleur (par la turbine) qui sera utilisée pour le séchage des palettes et pour le séchage des copeaux qui seront utilisés pour la fabrication des blocs en bois aggloméré.
- De recycler des déchets (broyat de palettes) pour en fabriquer des blocks.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable.

6) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :

Présentation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, suite aux transferts/restitutions de compétences intervenues au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le présent rapport avec observations pour les animateurs sportifs :

- Auparavant le temps de préparation et de déplacement étaient compris d'où l'étonnement de lire dans le rapport précité hors temps de préparation et de déplacement.
- Pour le Teilleul, Tennis de table 4 h/semaine et non 3,5h.

Pour la commune du Teilleul, les transferts/restitutions au 1^{er} janvier 2019 :

Transport des élèves vers les équipements communautaires.

Equipements culturels et sportifs-Salle Georges Boissel.

Les animateurs sportifs à l'école, aux associations Tennis de Table et Hand.

Chemins de randonnées

7) CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PETITS DEJEUNERS SUR LA COMMUNE DU TEILLEUL – ECOLE ELEMENTAIRE :

Sur proposition de Mme le Maire, KUNKEL Véronique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer la convention conclue entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse représenté par la directrice académique de la Manche et le maire de la commune de le Teilleul qui formalise l'organisation du dispositif « Petits déjeuners » dans les classes : TPS/PS/MS ; GS/CP ; CP/CE1 ; CE2/CM1 ; CM1/CM2.

L'objectif : Promouvoir le bien-être des élèves. L'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage.

Dans le cadre de ce dispositif, des petits déjeuners seront servis aux élèves concernées tous les vendredis entre 8h35 et 9h00 entre le 4/11 et le 20/12/2019.

Subvention allouée de l'Etat 791 €.

8) TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES – DEGREVEMENT DE LA TAXE AFFERENTE AUX PARCELLES EXPLOITEES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS :

Afin d'accorder le bénéfice du dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à l'ensemble des jeunes agriculteurs installés sur le territoire de la commune nouvelle dès l'année 2020, il convient que la commune de LE TEILLEUL délibère **avant le 1er octobre 2019.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décider d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.
- Décide que ce dégrèvement est accordé pour une durée de **5 ans** à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Observation : Ce dégrèvement était déjà appliqué sur les 5 communes.

9) MISE EN ŒUVRE DE COUPURES NOCTURNES DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC – COMMUNE DELEGUEE DE LE TEILLEUL :

Suite à la délibération relative à la mise en œuvre de coupures nocturnes, présentation du programme de rénovation de l'éclairage public.

L'estimation du coût des travaux : 16 000 € ht (SDEM50) ; participation de la commune : 3 240 € environ.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

* D'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit de 23 heures à 6 heures Commune déléguée du Teilleul, excepté : la RD976 « Rue Guillaume Morel » et « Route du Mont Saint Michel » et la « Rue du Collège » ;

- * Donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont publicité en sera faite le plus largement possible.
- Acceptent une participation de la commune de 3 240 €.
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,

- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.
- Prévoit les crédits sur le budget primitif 2019, de la mise en œuvre coupures nocturnes pour 3240 € + phase 1 rénovation du réseau pour 39 729 € (décision du conseil du 17 juillet 2019), comme suit :
Transfert du compte 615231 (entretien voirie-dépenses de fonctionnement) pour - 43 000 € au compte 023 (virement à la section d'investissement-dépenses de fonctionnement) pour + 43000 € en passant par le compte 021 (virement de la section de fonctionnement- recettes d'investissement) pour + 43 000 € et dépenses d'investissement, compte 2041532 (subventions d'équipement versées) pour 43 000 €.

Objectif :

- Economie d'énergie d'environ 20 000 € ttc chaque année.
- Lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre.

10) Effacement des réseaux « Le Fontenay » Commune déléguée du Teilleul :

De manière coordonnée au projet de renforcement des réseaux aériens existants au lieu-dit « Le Fontenay », le SDEM 50 (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche) propose à la commune la réalisation d'un effacement de réseaux et d'éclairage public sur la « Route de St Hilaire ».

L'estimation du coût des travaux : 65 700 € ht (SDEM50) ; participation de la commune : 35 850 € environ.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * Décident la réalisation de l'effacement des réseaux « Route de St Hilaire » Commune déléguée de LE TEILLEUL,
 - * Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 31 décembre 2020.
 - * Acceptent une participation de la commune de 35 850 €,
 - * S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
 - * S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
 - * Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.
- Prévoit les crédits sur le budget primitif 2019, en prélevant sur l'opération 71 compte 2313 Réhabilitation des logements de la gendarmerie la somme de 36 000 € pour l'affecter au compte 2041582 (subventions d'équipement versées).

11) DEMANDE D'ADHESION DU SIAEP DE BRECEY AU SDEAU50 (Syndicat Départemental de l'eau de la Manche) :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50.

12) PROJET DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE NOUVELLE DU TEILLEUL :

Dans le cadre de la fusion des communes du Teilleul, de Ferrières, de Heussé, de Husson et Ste Marie du Bois, la Poste a proposé ses services pour aider la collectivité dans la numérotation et la dénomination des différentes voies de la commune nouvelle.

La poste propose :

- Audit & conseil
- Réalisation du projet d'adressage
- Communication citoyenne en amont et en aval de la démarche d'amélioration de l'adressage.

Un comité de pilotage est créé.

Nombre de voies à étudier : 260

Nombre de points adresse à numérotter : 338

Voies homonymes : 20

Le coût des services de la Poste : 9 900 € ht (mars 2019).

A prévoir en plus : signalétique + pose.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve d'effectuer la numérotation et la dénomination des différentes voies des communes concernées et approuve les services de la Poste.

13) QUESTIONS DIVERSES :

- Prochaines réunions :

- Réunion Maires et Adjointes : 23/10 à 10h30
- Réunion conseil municipal : 21 novembre à 20h
- Vœux du maire : 11 janvier 2020 à 19h30.

- Lecture des mots de la boîte à idées. « Mettre en place un dispositif d'argent de poche pour les jeunes ; cheminement piéton pour descendre au cimetière du Teilleul à aménager ; lieu public pour les jeunes avec des jeux ; interdiction des feux de broussailles... »

- Compte rendu de l'apéritif dînatoire commerçants artisans chef d'entreprises élus le lundi 16/9 à 19h30 en présence du cabinet ARCHITOUR chargé de l'étude de revitalisation des bourgs. Très apprécié. 35 personnes présentes. Présentation des nouveaux artisans et commerçants.

- Accueil le 14 septembre du jumelage Le Teilleul/Jersey-St John. De nouvelles familles jeunes adhérentes.

- Rapporteur : Serge HEUTIER-GUEGUEN : Programme de voirie 2019 : Marché attribué à l'entreprise MONGODIN du Teilleul pour 51 851€60 ht + option 1 Enrobé rouge sur trottoir Ferrières pour 4 484 € ht + option 2 Enrobé BBSG 0/10 sur parking Ferrières pour 8 664 € ht.

Les chemins : Commune de le Teilleul : Route de la Guitonnière ; Grangerais ; La Bréhannière ; entre la maison neuve et la Durandière ; Longuève ; La Réauté ; La Fouillée ; Commune Husson : La Mortière ; La félé du Bas ; Commune Heussé : Le Val ; Le Bisson ; Commune Ferrières : La Hiboudière ; chemin des Champs ; parking et trottoirs ; La Galoberie.

- Par délégation du conseil municipal du 13 janvier 2016, Mme le Maire a :

- Signé l'avenant au lot assurance multirisque pour un prime annuelle de 6 568€38 ttc à compter du 1^{er} janvier 2019 (révision prévue au cahier des charges majoré de 10% au vu de la sinistralité) au lieu de 5 971,25 € ttc.
- Donné son accord pour louer un garage 3 rue du collège au Teilleul pour un loyer annuel de 300 € à compter du 15 septembre 2019. Ce loyer est révisable chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, en fonction de

l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. M. FOUQUES David domicilié 5 rue du collège au Teilleul.

- Donné son accord pour louer le logement communal sis Les Lilas à Ste Marie du Bois pour un loyer mensuel de 320 € à compter du 1er septembre 2019. Ce loyer est révisable chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Des travaux intérieurs seront effectués par les demandeurs en contrepartie d'un loyer gratuit (ménage, peintures, tapisseries).
M. PIAT Régis et Mme SALA Magali.
- Remerciements de l'association des donneurs de sang bénévoles du Canton de Sourdeval et des cantons limitrophes pour la subvention allouée par la commune à cette association.
- Inquiétude sur l'entretien du presbytère du Teilleul. Le propriétaire a été contacté.

Séance levée à 23 heures 30.